

COMMUNE DE VERNIER

QUESTION ÉCRITE

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Fondation parking Vernier

Le MCG se réjouit que la ville de Vernier a finalement mis en application son projet de retirer le mandat du contrôle de stationnement à la Fondation des parkings et qu'il a enfin compris qu'il valait mieux avoir la mainmise sur cette activité en créant une unité communale dédiée à ce contrôle pouvant œuvrer dans d'autres secteurs d'activité afin de valoriser ce personnel.

Cependant, en faisant cette proposition, le MCG avait une autre raison de vouloir créer cette brigade communale.

En effet, afin de rester cohérent et d'inscrire au sein de la ville de Vernier la volonté politique du MCG d'engager uniquement des résidents de notre ville, à savoir des habitants de Vernier, les élus MCG avaient proposé d'engager que des résidents de notre ville pas commune, et de préférence des jeunes et des seniors.

Afin de vérifier que cela est bien le cas, mes questions au conseil administratif sont les suivantes :

- Combien de fonctionnaires ont été engagés pour remplir cette mission ;
- Est-ce que ces nouveaux collaborateurs sont des résidents de la ville de Vernier ?
- Dans la négative, quel est le lieu de résidence de ces employés.

Dans un registre plus large :

- Combien de fonctionnaires municipaux sont des frontaliers ?

Pour le groupe MCG

Christophe Russi

Vernier, le 14 janvier 2024